

---

*NOTE SYNTHÉTIQUE ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2021*

---

**1/ Éléments de contexte :**

La commune nouvelle de Val d'Arcomie regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les anciennes communes de Loubaresse, Faverolles, Saint-Just et Saint-Marc. Ces quatre communes demeurent des communes déléguées avec-leurs mairies annexes. Le chef-lieu est situé sur l'ancienne commune de Loubaresse. La population totale de Val d'Arcomie est de 1.012 habitants pour une superficie de 86 km<sup>2</sup> et compte autour de 460 logements principaux et 289 résidences secondaires. On y dénombre près d'une cinquantaine d'artisans et commerçants et environ 70 exploitations agricoles.

La commune de Val d'Arcomie possède de nombreux équipements : 2 écoles scindées en 2 sites et regroupant près d'une centaine d'élèves, 2 campings, 2 aires de service pour camping-cars, environ 20 locations meublées, 1 piscine découverte, 1 terrain de tennis, une laverie, une bibliothèque. Elle gère une trentaine d'appartements locatifs, ainsi que des locations de garage. On dénombre également 1 site d'escalade et de multiples activités nautiques.

La commune fait partie de la communauté de communes de Saint-Flour Communauté et adhère au Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval ainsi qu'au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Elle est membre des communes forestières de France.

Outre le budget principal, la commune gère 4 budgets annexes : l'eau, l'assainissement, le bâtiment de stockage et le Lotissement du Petit Bois.

**2/ Priorités du budget 2021 :**

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 1 127 976,44 €. Les principales réalisations prévues sont la mise en conformité pour l'accessibilité du groupe scolaire de Loubaresse, l'aménagement des espaces accueil jeunes et la création de terrains multisports, les travaux de réfection de l'étanchéité et de la stabilité du bâtiment de la mairie annexe de Saint-Just, la création d'un accueil point poste à la mairie annexe de St-Just, la réfection de voiries communales et chemins ruraux, et le renouvellement de matériel roulant.

Concernant l'eau et l'assainissement : cette année verra la réalisation des études nécessaires à l'établissement du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.

**3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal :**

**Fonctionnement**

<b>Recettes</b>	<b>2021</b>	<b>Dépenses</b>	<b>2021</b>
70 Produits des services, domaine	78 976,00 €	011 Charges à caractère général	328 550,00 €
73 Impôts et taxes	544 550,20 €	012 Charges de personnel	551 950,00 €
74 Dotations, subv., particip.	616 157,00 €	014 Atténuations de produits	41 224,00 €
75 Autres produits gestion courante	166 400,00 €	65 Autres charges gestion courante	213 442,00 €
76 Produits financiers	50,00 €	66 Charges financières	41 340 ;37 €
77 Produits exceptionnels	4 400,00 €	67 Charges exceptionnelles	14 900,00 €
013 Atténuations de charges	30 000,00 €	68 .Dotations aux amortissements	42 225,68€
002 Excédent fonctionnement reporté	114 337,54 €	022 dépenses imprévues	10 000,00€
Recettes d'ordre	20 000,00 €	Dépenses d'ordre	331 238,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 574 870,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 574 870,74 €</b>

## Investissement

<b>Recettes</b>	<b>2021</b>	<b>Dépenses</b>	<b>2021</b>
13 Subventions	535 942,89 €	20 Immobilisations incorporelles	0 €
16 Emprunts	111 277,00 €	204 Subventions d'équipement	0 €
10 FCTVA, taxe d'aménagement	90 837,00 €	21 Immobilisations corporelles	0 €
1068 Affectation réserves	193 130,37 €	23 Immobilisations en cours	1 127 976,44 €
165 cautions	2 000,00 €	13 Subventions d'investissement	0 €
021 virement de la section de fonct	331 238,69 €	16 Emprunts, cautions	132 943,82 €
040 Dotations aux amortissements	42 225,68 €	040 Travaux en régie	20 000,00 €
		001 Déficit reporté	25 731,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 306 651,63 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 306 651,63 €</b>

### **4/ Consolidation des budgets :**

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Budget principal	1 574 870,74 €	1 574 870,74 €	1 306 651,63 €	1 306 651,63 €
Eau	295 328,89 €	295 328,89 €	564 181,28 €	564 181,28 €
Assainissement	53 833,96 €	53 833,96 €	237 877,22 €	237 877,22 €
Bâtiment stockage	36 148,56 €	36 148,56 €	45 581,16 €	45 581,16 €
Lotissement du Petit Bois	11 855,57 €	11 855,57 €	8 366,15 €	8 366,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 972 037.72 €</b>	<b>1 972 037.72 €</b>	<b>2 162 657.44 €</b>	<b>2 162 657.44 €</b>

### **5 / Niveau des taux d'imposition :**

Taxe foncière propriétés bâties : 37.37 % dont taux communal 13,81 % et taux départemental 23.56 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 101,33 %

### **6 / Principaux ratios 2020 :**

- Excédent brut de fonctionnement : 427 € par habitant (départemental 301 €, régional 190 €, national 170 €)
- Résultat comptable : 749 € par habitant (départemental 271 €, régional 161 €, national 147 €)
- Capacité d'autofinancement brute : 801 € par habitant (départemental 288 €, régional 171 €, national 157 €)
- Capacité d'épargne nette : 696 € par habitant (départemental 166 €, régional 94 €, national 89 €)
- Encours des dettes bancaires et assimilées : 1.167.791 € soit 1.147 € par habitant (départemental 966 €, régional 703 €, national 588 €)
- Annuités des dettes bancaires et assimilées : 154.595 € soit 152 € par habitant (départemental 152 €, régional 98 €, national 85 €)

### **7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel :**

La commune emploie 13 agents titulaires, 7 agents contractuels et 5 emplois saisonniers.

Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2021 s'élève à 551 950 €.